



« Secteur jeunes »

Projet éducatif

2021

Préambule

Le service jeunesse a une mission éducative et de prévention sociale auprès des jeunes (11-18ans et jeunes adultes).

Tous les jeunes du territoire ont la possibilité de fréquenter la structure d'accueil rattachée au Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal (SEJI) indépendamment de leur milieu social, de leur santé ou handicap, de leur sexe, de leur religion ou de leur origine culturelle.

L'action du service doit s'inscrire dans un esprit de collaboration et de partenariat avec les différents services municipaux et intervenants. La transition entre le service enfance et le service jeune doit s'effectuer dans la continuité pour les enfants et les familles.

Les animateurs enfance jeunesse doivent s'attacher à nouer le dialogue avec les enfants, les jeunes, leurs familles et les partenaires socio-éducatifs.

Quelques chiffres (en 2019) :

1210 adolescents habitent sur le territoire. Ils représentent 40% de l'ensemble des enfants du périmètre intercommunal (3010 enfants au total). 44% des adolescents se trouve sur les communes d'Echillais et de Saint-Agnant. Cela monte à 61% si la commune de Soubise est incluse.

Les enfants ayant entre 12 et 15 ans représentent le quart des enfants du territoire.

Pour construire une politique en direction de la jeunesse, il est nécessaire de s'entendre sur le terme clé, celui de « jeunesse ». La notion de l'adolescence est assez récente : ce n'est qu'au XXème siècle que les adultes auraient commencé à tenir compte de leurs capacités physiologiques et psychologiques propres et à reconnaître cette phase comme un stade du développement humain. Il semblerait qu'il

existe une réelle difficulté à appréhender ce public, ce qui rend d'autant plus compliqué sa prise en compte.

Cette période de transition entre l'enfance et l'adulte est définie en deux concepts différents :

Physiologique : période reposant sur le développement pubertaire : mais les âges de début (11 à 13 pour les garçons, 10 à 12 ans pour les filles) et d'achèvement (14 à 18-20 ans) sont variables.

Chronologique : définie par l'OMS en trois groupes d'âges :

- 10-14 ans, la préadolescence.
- 15-19 ans, l'adolescence.
- 20-24 ans la post-adolescence.

En tant que classe d'âge, elle est elle-même découpée en plusieurs sous-groupes :

Dans son ouvrage « vive les 11-25 ans, **Jean-Yves LE BIGOT**, sociologue, propose 3 étapes pour décrire l'adolescence :

- de 11 à 14 ans : l'ado-naissance qui correspond aux années du collège.
- de 15 à 17 ans, l'adolescence qui se vit au lycée, dans les établissements généraux, technologiques ou professionnels, avec une orientation choisie ou subie.
- de 17 à 25 ans : l'adulescence qui se déroule dans le monde de l'enseignement supérieur et dans le monde professionnel.

La jeunesse peut ainsi être considérée au sens large comme une période de transition reliant l'enfance à l'entrée dans la vie adulte. Celle-ci a beaucoup évolué ces dernières années.

Philippe JEAMMET, pédopsychiatre, évoque dans son livre « paradoxes et dépendances à l'adolescence », que l'adolescence est une deuxième naissance en tant qu'être unique devant construire son avenir en tant qu'adulte avec un héritage (famille, environnement, éducation, etc.) imposé mais sur lequel il peut faire des choix.

La fin des études, l'obtention d'un emploi stable, la décohabitation, la mise en couple se font plus tardivement et sont déconnectés les uns des autres. Cette « transition » dure donc de plus en plus longtemps et constitue désormais une période de vie à part entière. Cette transition entre l'enfance et l'âge adulte se fait dans un contexte de mutations sociétales, économiques et culturelles fortes.

Celles-ci touchent certes l'ensemble de la population, mais plus encore les individus dans une phase de construction identitaire et qui préparent leur entrée sur le marché du travail.

Le rapport des jeunes au monde évolue également, en ce qu'ils ont un fort degré d'autonomie de plus en plus tôt : ils accèdent de manière indépendante aux médias, aux savoirs ; ils inventent de nouveaux modes de socialisation notamment à travers les réseaux sociaux ; ils s'adaptent et contribuent à une évolution des repères familiaux ; ils testent différents modèles, différents codes, pour trouver leur propre équilibre identitaire. Pour autant, les jeunes n'ont jamais été aussi dépendants matériellement, tant en ce qui concerne le niveau d'accompagnement que sa durée.

Au-delà de ces évolutions générales, la jeunesse est avant tout plurielle : selon l'âge, le sexe, les ressources financières, le parcours scolaire... Cette pluralité invite à considérer la jeunesse dans toute sa diversité et à avoir une approche transversale en s'intéressant à plusieurs thématiques : l'éducation et la formation bien sûr, mais aussi la santé, le sport, la culture, la mobilité, la citoyenneté, l'autonomie, la réalisation de soi, etc.

Le Projet Educatif Jeunesse (PEJ) du SEJI s'inscrit dans ce contexte global et complexe. Il s'attache à agir sur les éléments qui contribuent à une fragilisation des jeunes, mais aussi à valoriser leurs investissements, leurs capacités propres, leur créativité et la richesse de leur regard sur le monde.

« Le jeune ne devient acteur que s'il est en situation de produire de la valeur »

1. Elaboration et suivi du Projet Educatif Jeunesse (PEJ)

1.1 Les enjeux du projet éducatif jeunesse

Le PEJ doit permettre de répondre aux besoins des jeunes entre 11 et 25 ans en adoptant des approches différenciées selon les classes d'âge, les individus ou les groupes, leurs besoins et leurs codes. Il prend tout son sens dans sa complémentarité avec le Projet Éducatif Global, qu'il vienne à ses côtés (pour les jeunes de 11 à 17 ans) ou après lui (pour les jeunes de 18 à 25 ans).

Le PEJ participe à l'épanouissement des jeunes, favorise leur mobilité, concourt à leur permettre de se divertir, contribue à leur apprentissage puis à leur investissement dans la vie sociale et dans l'exercice de leur citoyenneté en leur permettant de s'informer, de s'exprimer, de prendre part au débat et de s'engager.

C'est une politique de proximité, ce qui lui permet de mobiliser les jeunes pour sa conception et sa mise en œuvre. Les jeunes doivent être les acteurs de ce Projet Jeunesse. Ne pas parler pour les jeunes mais introduire un dialogue avec eux directement ou par la médiation des éducateurs, animateurs ou enseignants est un gage de compréhension de leurs véritables besoins. Être à l'écoute et favoriser l'expression et la diffusion de leur parole, créer avec eux des outils pour débattre et participer, leur donner la possibilité de faire des choix favorisent leur formation et leur engagement citoyen.

Le PEJ est aussi une clef essentielle de développement de notre territoire : une jeunesse qui s'y sent bien est susceptible d'avoir envie d'y rester ou de revenir s'y installer. Il convient donc de faire en sorte que l'ensemble des jeunes deviennent des ambassadeurs de leur territoire, qu'ils deviennent les actifs et les familles qui feront le visage de demain, ou qu'en changeant de lieu de vie ils continuent néanmoins de faire connaître et de valoriser leur territoire d'origine.

Plus globalement, la formalisation d'un PEJ est le marqueur d'une ambition politique forte, un signal qui doit permettre de stimuler les initiatives des jeunes, du tissu associatif, des services municipaux et de leurs partenaires. Au-delà des enjeux de formation, d'animation et de loisirs, les questions de jeunesse doivent en effet être pensées de façon transversale et multi-partenariale, en lien avec de nombreuses thématiques (transports, aménagement du territoire, équipements, sécurité, santé, etc.).

Le Projet Educatif Jeunesse offre ainsi un cadre permettant de mobiliser toutes les énergies dans le sens des priorités définies, de garantir la cohérence des actions menées, de les valoriser et de les évaluer.

« Les politiques de jeunesse sont le produit des interrelations entre acteurs »

1.2 Objectifs-clefs du Projet Educatif Jeunesse

Le rôle du SEJ dans le cadre du PEJ est de mettre en œuvre les conditions favorables à l'épanouissement et à la réussite des jeunes durant cette période intense et fondamentale. La jeunesse est une richesse, une source de dynamisme et de créativité. L'ambition du territoire est ainsi de faire de cette période-clef une phase d'impulsion réussie pour chaque jeune citoyen. En ce sens, en lien avec les valeurs fondamentales décrites en préambule de ce document, 4 grands objectifs peuvent être identifiés :

1- Offrir des réponses adaptées aux besoins de chacun

Le Projet Jeunesse vise l'équité, plutôt que l'égalité stricte : faire plus pour les jeunes qui en ont le plus besoin. Il est essentiel de prendre en compte l'hétérogénéité des situations et des besoins des jeunes, en faisant des propositions spécifiques selon leur âge, leur situation scolaire ou professionnelle, leur parcours, leurs comportements, leur état de santé, etc.

2- Combattre les discriminations et aider les jeunes à devenir des citoyens avertis

Le SEJI doit jouer un rôle d'impulsion et de conviction auprès de tous les acteurs du territoire où une discrimination – quelle qu'elle soit – pèse encore : accès à la socialisation, à la culture, à la formation et à l'emploi, au logement, aux loisirs, etc. Plus encore, l'apprentissage de la citoyenneté dans tout ce qu'elle sous-tend en termes d'accès à l'information, d'esprit critique, d'analyse, d'ouverture au monde et à l'environnement est l'objectif majeur de ce Projet Jeunesse.

3- Aider les jeunes à se réaliser, les accompagner vers l'autonomie et l'indépendance

L'aide et l'encouragement à la mobilité sont à cet égard des priorités. La mobilité est un facteur crucial d'intégration et d'autonomie des jeunes. Encourager la mobilité, c'est favoriser la découverte d'autres cultures, d'autres loisirs, d'autres formations. Encourager la mobilité, c'est surtout favoriser l'accès à l'emploi, donc l'autonomie des jeunes.

4- Protéger, donner un cadre aux jeunes

Le contexte dans lequel les jeunes ont à se construire, la tentation de « tester les limites », les difficultés rencontrées, la fragilisation de certains parcours peuvent constituer autant de risques pour les jeunes, les conduisant parfois à des problèmes de perceptions, d'addictions, voire de petite délinquance. Dans de nombreux cas, une action menée auprès d'eux dans des lieux adaptés, via des pairs ou des professionnels capables d'une écoute compréhensive, peut constituer une prévention efficace.

« L'éducation, c'est l'ensemble des influences voulues ou subies, qui concourent au développement de la personne humaine » (Pierre de Rosa).

1.3 Contexte

Le **Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal** est né le 1^{er} janvier 2015 suite au souhait des 11 communes membres de se regrouper pour gérer la compétence enfance jeunesse sur ce territoire.

Le **SEJI** doit son ancienneté au service enfance-jeunesse de la Communauté de Communes Sud Charente, créée en 2007.

Suite à la réforme des collectivités territoriales, la Communauté de Communes Sud Charente a fusionné avec la communauté de communes du Pays Rochefortais pour former la **Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO)** en 2014.

Fin 2014, la **CARO** rétrocède la compétence enfance jeunesse aux communes, d'où la volonté des élus de créer un syndicat intercommunal à vocation unique pour soutenir et mutualiser les services existants.

Le secteur « Jeunesse » du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal accueille les adolescents de l'entrée au collège à 25 ans en libre accès (sans inscription).

Le Local Jeunes

La structure « Local Jeunes » a été déplacée en septembre 2021 et son action est portée par la réflexion collective de différents partenaires institutionnels qui accompagnent le projet : la CAF Charente-Maritime, le Conseil Général, la SDJES, la MSA, la Mission Locale et l'Education Nationale, etc.

Le « Local Jeunes » s'adresse globalement aux adolescents et jeunes adultes âgés de 11 à 25 ans résidant ou non sur le territoire. Il a pour objectif de permettre un égal accès à un lieu « ressources » porteur de propositions de loisirs et projets qui favorisent la détente, l'épanouissement de la personnalité et l'apprentissage de la vie en société.

Les objectifs du projet éducatif, pour le local Jeunes, sont :

- Lutter contre l'isolement et l'errance des jeunes sur le territoire
- Participer à la cohésion sociale
- Prévenir les conduites à risques et informer sur les dangers
- Valoriser les compétences et l'autonomie des jeunes
- Participer à l'intégration sociale et professionnelle
- Accompagner les jeunes dans leur réussite scolaire (projet CLAS)

Le rôle des parents y est reconnu et valorisé. Le local jeunes est donc ouvert aux familles.

2. Elaboration et suivi du Projet Educatif Jeunesse (PEJ)

2.1 Quatre champs d'actions distincts à l'origine du Projet Jeunesse

Le Projet Jeunesse du SEJI s'appuie sur de nombreuses années de travail déjà mené par différents partenaires dans quatre champs d'actions jusqu'alors isolés :

En ce qui concerne la **partie jeunesse** à proprement parler, le Projet se base sur un diagnostic global réalisé en 2019 et partagé avec les acteurs, à partir duquel des propositions ont été construites en groupes de travail sur les thématiques « proximité, mobilité » et « citoyenneté ».

Sur le **plan de la vie étudiante**, c'est-à-dire le public 16/25ans, il est tout d'abord important de rappeler qu'en France, l'école est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans révolus. Le secteur jeunes souhaite, en collaboration avec les organismes locaux, accompagner les jeunes dans leurs phases de transitions qui sont des moments importants (passage au lycée et en cycle d'études supérieures). Il convient également de les accompagner vers la vie professionnelle en leur proposant des moyens d'informations et d'accompagnement vers les organismes locaux (CLAJ, mission locale, etc.). Des temps et des moyens spécifiques pourront être mis en place afin de remplir ces missions.

La collaboration avec les acteurs du **monde socio-éducatif**, en particulier les institutions et les associations locales, est également le fruit d'un travail partenarial très ancré, et qu'il convient de poursuivre à partir d'objectifs partagés entre le SEJI et les associations. Celles-ci s'adressent aux enfants, adolescents et jeunes adultes de plusieurs façons : l'intervention lors de temps d'activités périscolaires (plan mercredi) ; l'organisation d'actions socioéducatives dans le cadre de « local ados », de centres de vacances, d'accompagnement de projets collectifs ; des pratiques régulières de loisirs sportifs et culturels ainsi que la préparation et la participation à des événements culturels et de vie sociale.

Enfin, le SEJI souhaite développer une **politique de prévention** comprenant un axe éducatif affirmé et se traduisant par des partenariats et opérations novatrices, qui se doit d'être poursuivis, évalués et renforcés.

2.2 Une démarche cohérente et ambitieuse au service de la jeunesse

Le PEJ est le fruit d'une démarche de plus d'un an, qui a pris des formes variées : nombreuses réunions, projets entre techniciens et entre groupes d'élus référents ; rencontres régulières, collectives ou individuelles, avec le président et référents des différents secteurs socioéducatives ; rencontres avec l'ensemble des partenaires travaillant en lien avec la jeunesse ; échanges lors de réunions de municipalités, etc.

Le parti-pris de ce Projet Jeunesse est d'adopter une démarche résolument volontariste, de considérer la jeunesse comme une « ressource » pour le territoire. Il s'agit par-là de reconnaître que les jeunes sont riches de potentialités qui ne demandent qu'à s'exprimer, que le territoire doit savoir repérer et encourager, mais aussi encadrer.

Encourager et accompagner les initiatives individuelles et collectives, les inciter à s'inscrire dans une démarche de projet et de participation à la vie publique sont autant de leviers pour reconnaître leur rôle d'acteurs dans le territoire.

Pour construire une démarche aboutie et cohérente, le SEJI a choisi de rassembler les compétences au sein d'une équipe dédiée. Cette équipe a vocation à assurer le lancement, le suivi, l'évaluation et l'évolution de ce projet. C'est donc un référent de la Jeunesse, accompagné d'une animatrice, qui en sera le pilote. Cette démarche sera sous la responsabilité du coordonnateur du SEJI.

3. Les objectifs éducatifs

La volonté première du SEJI, dans le cadre de sa politique Enfance Jeunesse, est de développer et d'accompagner la structure afin qu'elle soit en capacité d'organiser des accueils de loisirs de qualité répondant aux attentes et aux besoins des familles et des jeunes.

Les jeunes y occupent une place centrale. De là, trois principes éducatifs en ressortent : le jeunes « **au centre des préoccupations** », le jeunes « **acteur** », le jeunes « **ressources du futur** ».

3.1 Entre 11 et 17 ans : 2 priorités fortes

Priorité n°1 : rendre accessibles et attractives les propositions d'accueil et de loisirs des jeunes.

Priorité n°2 : favoriser les conditions de l'autonomie des jeunes en développant des actions transversales de proximité.

3.2 Entre 18 et 25 ans : 3 priorités fortes

Priorité n°1 : considérer les jeunes comme des citoyens à part entière.

Priorité n°2 : apporter un cadre structurant et aider les jeunes à démarrer dans la vie de façon concrète.

Priorité n°3 : permettre aux jeunes de s'épanouir dans un territoire attractif et leur donner envie d'y rester.

Tous ces objectifs devront être pris en compte lors de l'élaboration du projet pédagogique de l'équipe d'animation du secteur jeunes.

